



Recommandations pour un 'Centre d'échange pour l'Information' de la biodiversité plus performant en Afrique francophone en vue du Cadre Mondial pour la Biodiversité post-2020

Janssens de Bisthoven, L. ^{1,4*}, Maman-Sani I. ², De Koeijer H. ¹, Ndayikeza L. ^{3,5}

¹Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique- Programme CEBioS, Bruxelles, Belgique

² Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), Division de la Diversité Biologique, Ministère de l'Environnement du Niger, Niamey, Niger

³Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE), B.P. 2757 Bujumbura

⁴Universiteit Hasselt, Hasselt, Belgique

⁵Ecole doctorale, Université du Burundi, BP 2700 Bujumbura, Burundi.

Reçu: 26 juin 2023

Accepté: 24 décembre 2023

Publié : 6 avril 2024

RESUME

Un atelier francophone a été organisé à Niamey (Niger) en décembre 2021, comprenant 9 pays africains francophones afin de formuler de manière participative des recommandations pour le 'Centre d'échange d'informations'(CHM) de la Convention pour la Diversité Biologique (CDB) et son cadre global Post-2020. Outre les sources de contenu des CHM, les motivations des fournisseurs d'informations et la contribution du CHM à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), d'autres aspects importants ont été abordés comme les échanges de bonnes pratiques, le réseautage, la gouvernance, le financement et les outils de renforcement de capacités. Les Points Focaux CHM sont souvent confrontés à un manque de ressources attribuées à des ministères prioritaires et insistent pour plus de sensibilisation auprès des hiérarchies en amont et auprès des fournisseurs d'informations en aval. Cette sensibilisation devrait se focaliser sur le déclin de la biodiversité et les conséquences pour le développement durable et le bien-être humain et donc de l'importance d'un CHM efficace et fonctionnel. Ils plaident pour des procédures administratives plus favorables au partage et à la validation d'informations, à plus de transparence et également à une collaboration accrue entre points focaux d'autres conventions. Le grand besoin en Afrique de renforcement de capacités sur les plans techniques, financiers, humains et stratégiques concernant le développement des CHM nationaux comme piliers de la CDB a été souligné.

Mots clés : biodiversité- dispositifs institutionnels- centre d'échange d'informations – convention pour la Diversité Biologique – Afrique francophone

ABSTRACT

A Francophone regional workshop comprising 9 African countries was organised in Niamey (Niger) in December 2021 to formulate in a participatory manner recommendations for the 'Clearing House Mechanism' (CHM) of the Convention on Biological Diversity (CBD) and its global post-2020 framework. It concerned important aspects of networking and exchange of good practice, combined with sessions on other governance, financing and capacity building tools. The workshop tried to find answers on the sources of CHM content, the motivations of information providers and the contribution of CHM to the implementation of National Biodiversity Strategies and Action Plans (NBSAPs). CHM Focal Points are often faced with a chronic lack of resources for higher priority ministries. They insist on raising awareness and sensitising upstream decision-makers and downstream information providers on the challenges of biodiversity decline that are linked to sustainable development and human well-being, and thus on the importance of an efficient and functional CHM. Furthermore, they advocate for administrative procedures that are more conducive to information sharing and validation, more transparency and also more collaboration between focal points of other environmental conventions or their protocols. Finally, this workshop demonstrated once again the great need in Africa for technical, financial, human and strategic capacity building regarding the development of national CHMs as cornerstones in the implementation of the CBD.

Keywords: biodiversity- institutional arrangements- clearing house mechanism - convention for biological diversity - francophone Africa

1. INTRODUCTION

Le plan stratégique 2011-2020 de la Convention de Rio pour la Diversité Biologique (CDB) est arrivé à terme en 2020. Les parties à la CDB ont mené plusieurs consultations régionales pour élaborer un nouveau cadre mondial Post 2020 pour la biodiversité. La COP-15 (Quinzième Conférence des Parties) physique a eu lieu en décembre 2022 à Montreal au Canada. L'objectif était que les pays se mettent d'accord pour la nouvelle stratégie, dite « post-2020 », ou aussi appelée « Cadre Mondial de la Biodiversité » et qui remplacera les 20 cibles d'Aichi de la stratégie précédente (CBD, 1992). Cette 15^{ème} Conférence aurait dû avoir lieu à Kunming en Chine en 2020, mais elle a été délocalisée à Montreal au Canada suite à la pandémie du Covid-19. D'ores et déjà, une première partie au niveau ministériel s'est déroulée en Chine en 2021 de façon hybride pour réitérer les grands principes et l'engagement de la communauté internationale de vouloir arriver à un accord. Un des sujets clés de ce nouveau cadre concerne le flux d'informations liées à la biodiversité (Cible d'Aichi 19). Pour ce faire, la CDB a développé à partir de 1994 un mécanisme d'échange d'informations, appelé communément « Clearing House Mechanism » ou CHM en sigle (CBD, 1994 ; Arjjumend et al., 2016). Laihonen et al. (2004) ont fait une évaluation du CHM basée sur un échantillon couvrant 50 pays et utilisant un grand nombre de paramètres liés à son fonctionnement et son contenu. Ils avaient conclu que bon nombre de pays avaient du mal à rendre leur CHM national opérationnel et efficace, tandis qu'un nombre plus restreint arrivait à produire un CHM de qualité qui supportait leur rapportage national à la CDB (confirmé par Selnes et al., 2006). Le statut global de la Cible d'Aichi 19 comme indiqué en 2022 sur <https://www.cbd.int/aichi-targets/target/19> rapporte une majorité des pays quotés 'insuffisants' situés en Afrique, mais avec aussi un bon nombre de pays africains ayant atteint la cible d'Aichi 19. Par ailleurs, les mêmes auteurs ont analysé les rôles respectifs du CHM et du 'Global Biodiversity Information Facility' (GBIF) (Laihonen et al., 2002). Ils avaient conclu que le CHM se focalise sur la coordination du processus d'information tandis que le 'GBIF' - 'comme fournisseur de données brutes' - est

plutôt dans le processus de collection de données. Chapman et Croft (1996) recommandaient que le CHM, pourvu qu'il adopte les derniers standards et technologies, soit une connexion pour les herbiers virtuels et musées, la publication électronique d'espèces, le rapatriement des spécimens et d'autres options de types d'information. De son côté, Silva (2004) argumentait fortement en faveur du CHM comme outil global de coopération technique et scientifique liée aux ressources bio-informatiques de la biodiversité. Ceci illustre bien les fonctions multiples allouées ou attendues du CHM selon l'expertise ou le point de vue des parties prenantes désirant en bénéficier. Régulièrement la CDB au travers de son groupe de travail ou 'comité consultatif informel' ('Informal Advisory Committee', IAC) publie des notes d'avancement de la stratégie « web » du développement du CHM en fonction de sa vision, les grands principes d'efficacité, efficacité, durabilité, les complémentarités et l'interopérabilité avec d'autres systèmes d'information (p.ex., forum des Stratégies et Plans d'action Nationaux de la Biodiversité (SPANB), InforMEA, Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF)), ainsi que l'échange d'informations et partage des connaissances (p.ex., CBD, 2015). La CDB voit un rôle du CHM à un niveau central (connectant les protocoles de Nagoya et de Cartagena), national et au niveau des partenaires.

Sur le plan technique, le CHM subit également des réformes. Après une phase initiale de construction de sites web du CHM sur base du 'Content Management System' (CMS) 'PTK', la CDB a décidé récemment (Notification SCBD/IMS/JMF/ET/AR/DM/88533) de passer au CMS 'Bioland' pour répondre aux développements actuels en matière d'internet comme décrit dans la nouvelle stratégie 'web' (<https://www.cbd.int/chm/strategy/>).

C'est dans ce cadre de réformes techniques d'une part et de développement de la nouvelle stratégie de 10 ans dans le Cadre Mondial de la Biodiversité (CMB) d'autre part, qu'il a semblé opportun et même urgent de convenir un nombre de pays africains dans un atelier francophone pour (1) échanger sur le degré d'avancement de développement et mise en œuvre des CHM nationaux respectifs et de la migration vers

Bioland, (2) faire du développement de capacités par rapport aux stratégies envisagées et à d'autres systèmes de gouvernance, de renforcement de capacités et de financement et (3) se pencher sur les attentes futures et les recommandations pour continuer à rendre le CHM plus performant en Afrique francophone. Ce genre d'atelier régional s'organise régulièrement sous partenariat technique et financier (ici la Belgique) comme c'est le cas ici, souvent chapeauté par la CDB (voir p.ex. atelier pour les Caraïbes, CBD, 2013). C'est surtout le point (3) dont cet article désire rapporter pour contribuer au débat du point de vue des praticiens sur le terrain. Ils/elles viennent d'un groupe de parties prenantes (l'Afrique francophone) relativement peu visibles dans le débat global et d'un nombre de pays dits 'fragiles' ou 'les moins développés' ('least developed countries'). Lors des grandes réunions de gouvernance de la biodiversité ce sont ceux-là qui ont donc le plus besoin de renforcement de capacités et le besoin de se faire entendre. Cette étude vise donc à vérifier l'hypothèse que les points focaux CHM de l'Afrique de l'ouest ont des attentes spécifiques de renforcement de capacités multiples (p.ex., gouvernance, financière, technique, stratégique) pour pouvoir mieux mettre en œuvre le cadre mondial de la biodiversité dans cette partie du monde.

2. MATERIELS ET METHODES

Un atelier régional francophone du CHM a été organisé au Niger en décembre 2021 pour 9 pays francophones d'Afrique. Il s'agissait du Burundi, Burkina Faso, RD Congo, Togo, Bénin, Niger, Côte d'Ivoire et Guinée (Conakry). Le choix de ces pays repose sur le fait qu'ils sont bénéficiaires de l'aide technique de la Belgique. Le Maroc a participé en ligne. Les participants étaient les points focaux nationaux CHM, nommés par la CBD (<https://www.cbd.int/chm/nfp/>) ou leurs remplaçants. L'atelier a été facilité et financé par la coopération belge au développement par le biais du programme de renforcement de capacités pour la biodiversité, « CEBioS », dont un représentant était sur place et une personne en tant que point focal-CHM belge et président de l'Informal Advisory Committee-CHM, participait en ligne. Le Niger était le pays hôte de cet évènement. L'atelier fut ouvert par de hauts

dignitaires du Cabinet du Premier Ministre, à travers le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), du ministère de l'Environnement et de la lutte contre la désertification du Niger ainsi que l'Ambassade de Belgique au Niger.

Le premier jour fut dédié à un tour de table des participants, suivi par les présentations de l'état d'avancement des CHM nationaux respectifs. Une vue d'ensemble de l'élaboration du Cadre Mondial de la Biodiversité a été fournie, entrecoupée par des séances de questions-réponses. Le second jour a été finalisé par les présentations nationales, suivi de travaux de groupe pour réfléchir sur les modalités d'un CHM plus performant et les outils associés au 7^{ème} rapportage national à la CDB. Le 3^{ème} jour fut dédié à une meilleure compréhension des outils 'Global Taxonomic Initiative (GTI) (voir p.ex., Klopper et al. 2002, Samper, 2004, Samyn et al. 2005) et 'Measurement, reporting and Verification' (MRV, voir Vanhove et al., 2017, Rochette et al., 2019), développés par le programme 'CEBioS' dans le cadre de la CDB. Les travaux de groupe ont continué sur les attentes des pays pour le CHM. Le 4^{ème} et dernier jour fut entre autres dédié aux conclusions de l'atelier.

Les travaux de discussion de « groupe focus » (selon Nyumba et al., 2018) se sont basés sur les documents dits « CRP » ('Conference Room Papers' qui sont les textes négociés) de la CBD avec une attention spéciale pour les documents de l'Organe Subsidaire pour la mise en œuvre (SBI) (CBD/SBI/3/CRP.13), dédiés au renforcement de capacités et le CHM. Trois groupes de 5 à 8 personnes ont été formés de façon aléatoire afin de faciliter les débats en petits comités et d'insérer 3 sources de dynamique de groupe. Les groupes devaient répondre à 3 questions ayant attiré au (1) contenu du CHM, (2) à la motivation des fournisseurs d'information et (3) à sa fonction de support au planning national pour la CDB :

- 1- Comment comptez-vous obtenir les informations pour le CHM ?
- 2- Comment comptez-vous convaincre les personnes responsables ?
- 3- Comment contribuer avec le CHM au SPANB ?

Les débats se sont déroulés sur plusieurs séances avec des pauses café. La dynamique des conversations a été respectée, incitant les participants à débattre sur les 3 questions ainsi que d'autres idées associées et émergentes de manière spontanée. Les résultats des 3 groupes ont ensuite été consolidés et validés en assemblée et sont rendus regroupés sans distinction entre les groupes (Tableaux 1, 2, 3). Les informations redondantes des 3 groupes ont été regroupées.

3. RESULTATS

1- Comment comptez-vous obtenir les informations pour le CHM ?

Les participants se sont mis d'accord pour se concentrer sur les stratégies de mobilisation des données et informations et de lister les possibles sources au sens large du terme (Tab. 1). Ils ont identifié une vingtaine de paramètres ou actions différentes qui contribuent à cette stratégie, ainsi qu'une multitude de sources possibles correspondantes.

Tableau 1 : Stratégie de mobilisation des données et informations : types d'information et sources possibles pour le CHM

N°	Type d'informations	Sources correspondantes
1	Définir les types d'informations à rechercher	Les documents nationaux de politiques, les stratégies, les plans de développement locaux, les connaissances traditionnelles, les études de cas, les publications scientifiques
2	Identification des détenteurs d'informations	Institutions étatiques, les agences de mises en œuvre, les ONGs et associations, les institutions de recherches et universitaires
3	Créer des canaux d'obtention d'information	Créer les points focaux ou correspondants au niveau des groupes d'acteurs
4	Mécanisme de partage et de publication d'informations	Plates-formes, les réseaux sociaux, sites-web, les médias, outils non-web
5	Les outils de contrôle et validation des données	Les questionnaires de bases de données au niveau macro et micro
6	Format de publication	Concepteurs et développeurs de logiciels, harmonisation de formats de publication
7	Ressources matériel et financier	L'Etat, Partenariats Techniques et Financiers (PTF), plan de mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des données et informations
8	Informers les parties prenantes des valeurs de la biodiversité	Participation du Point Focal-CHM aux séances d'information et de sensibilisation, s'informer par les médias et les réseaux sociaux, élaborer des projets mettant en exergue les valeurs de la biodiversité, signer des conventions et des partenariats, faire les

		plaidoyers, organiser des séances d'information et de sensibilisation.
9	Mobiliser la population pour l'intégration de la biodiversité à tous les secteurs et faciliter les synergies	Organiser/Participer les fora d'éducation et d'information
10	Soutenir la coopération technique et scientifique entre les parties et renforcer les capacités	Elaborer des projets mettant en exergue les valeurs de la biodiversité, signer des conventions et des partenariats, mettre en place les conseils scientifiques pour le suivi des activités de gestion des aires protégées et des écosystèmes forestiers associés.
11	Utiliser/ partager les messages de communication par le biais des canaux médiatiques et les réseaux sociaux en particulier les messages axés sur les actions.	
12	Mobiliser les énergies (ressources humaines et financières) pour réaliser les actions	Organiser des rencontres d'information sur la prise en compte des indicateurs phares relatifs à la biodiversité
13	Créer des réseaux d'observations et des systèmes d'informations sur la biodiversité disposant de ressources humaines, techniques et financières	Elaborer des projets et organiser des séances d'information pour le suivi des indicateurs et leur prise en compte dans les rapports nationaux
15	Mettre en place des mécanismes de renforcement de capacités des parties prenantes pour pallier les lacunes en matière de suivi et de rapports	
14	Prendre en compte les indicateurs phares dans les rapports nationaux.	
16	Mettre un cadre de suivi des indicateurs et des activités d'information et de développement de capacités	
17	Créer des liens avec le cadre stratégique et le CHM-ABS et de BCH pour le renforcement de capacités des parties prenantes	Organiser des concertations pour la mise en place des synergies d'actions
18	Utiliser le CHM-ABS pour transmettre des besoins prioritaires de renforcement de capacité et d'opportunités.	
19	Prendre des mesures au niveau national pour mobiliser les ressources et pour assurer le renforcement de capacités d'assurer les renforcements de capacités, le suivi et le reportage national	Organiser des rencontres avec les institutions financières et les PTF pour la sensibilisation et la mobilisation des ressources financières.
20	Communiquer les études de cas, les bonnes	Participer aux fora sur les bonnes pratiques afin

	pratiques, les leçons apprises et autres expériences pertinentes dans les rapports nationaux et le centre d'échange.	d'assurer le suivi et le partage. Elaborer les guides des bonnes pratiques et les divulguer.
21	Renforcement des capacités	Documents officiels, Rapports techniques, Articles scientifiques, Thèses, Mémoires, Stratégies sur la biodiversité, Rapport national sur la biodiversité, Stratégie sur les zones humides, Stratégies des PFN, Stratégies sur la conservation, Gestion intégrée des eaux, Fiches techniques ('policy brief'), Emissions radio-télévisées, Posters, Stratégie Accès et Partage des Avantages (APA), Rapports des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME)
22	Mobilisation des ressources	
23	Partage de l'information	

2- Comment comptez-vous convaincre les personnes responsables ?

Les participants ont clairement identifié 4 grands groupes d'acteurs impliqués et les raisons pour lesquelles ils doivent être mobilisés (Tab. 2).

Tableau 2 : Acteurs et arguments pour convaincre la délivrance d'informations pour nourrir le CHM

N°	Acteurs	Arguments
-	Parties prenantes (général)	Sensibiliser les responsables sur l'opportunité qu'offre le CHM sur la disponibilité et l'accès aux informations relatives aux ressources naturelles
1	Autorités politiques	Plaidoyers Notes techniques Echanges (atelier, réunions) Journées portes ouvertes Communiquer des informations sur l'état et l'évolution des tendances sur nos ressources en vue d'une meilleure prise de décision, c'est donc un outil d'aide à la prise de décision Respect des engagements des pays vis-à-vis des conventions signées et leur niveau de mise en œuvre
2	Institutions de formation et Recherche	Séminaires, conférence sur le CHM Présenter des modules sur les bases de données disponibles y compris les CHM Contribuer à faciliter la recherche-développement Parcours qui ont trait à la génération et la gestion des données sur la biodiversité
3	Sociétés civiles	Sensibiliser Mettre à disposition du public sur les valeurs qu'offre la biodiversité sur le plan économique, sanitaire, culturel, touristique, éducationnel
4	Communautés locales	Donner et recevoir Contribution à la gestion durable des ressources et leur utilisation rationnelle pour le bien être des communautés

3- Comment contribuer avec le CHM au SPANB ?

Les liens entre le contenu du CHM national et le SPANB se tissent par une collaboration étroite entre

points focaux des AME et le PF-CHM, ainsi qu'un plan précis des attentes (Tab. 3).

Tableau 3 : Acteurs et genre de contribution ou action à entreprendre pour mieux mobiliser les informations du CHM pour l'élaboration du rapportage et planning national à la CDB.

Acteurs	Genre de contribution ou d'action
Collaboration avec le point focal CHM	Plan de travail en lien avec la SPANB Définir les contributions du CHM à l'atteinte des objectifs Convaincre les points focaux CDB de l'enjeu que constitue le CHM Définir les actions conformément au nouveau cadre mondial
Points focaux nationaux (CDB, CHM, ABS-CH, BCH)	Créer une synergie dans l'élaboration des SPANB : réunions périodiques des points focaux sur l'état de mise en œuvre de SPANB
Les gestionnaires et les contributeurs du CHM	Impliquer dans le processus de révision de la SPANB Aligner les objectifs du CHM aux objectifs de la SPANB Définir clairement les indicateurs du CHM et de la SPANB
Le point focal CHM Les points focaux AME	Créer une synergie entre le point focal CHM et les points focaux AME

4. DISCUSSION

Les points focaux nationaux CHM des 9 pays francophones ont clairement démontré une compréhension de très haut niveau des enjeux et aboutissants de leurs CHMs nationaux (Tab. 1). Les résultats rappellent l'analyse par Chavan (2020) sur la situation de la gouvernance de la biodiversité en Inde, fort entravée par une bureaucratie excessive, un manque de coordination nationale et des parties prenantes éparpillées et peu informées. Ils et elles savent parfaitement « où le bât blesse », surtout sur le plan national, comme déjà indiqué par Le Prestre (2002) et ont montré leur besoin d'une telle plateforme (comme cet atelier) sous forme d'ateliers participatifs régionaux et réguliers pour pouvoir fonctionner en réseau et échanger leurs bonnes pratiques et sortir de leur isolement relatif en tant que fonctionnaires et chercheurs, non seulement vis-à-vis de la scène internationale, mais également sur le plan régional africain. Le rôle de désenclavement de ces ateliers ainsi que leur fonction de renforcement de capacités en invitant des experts externes (p.ex. sur le GTI, le MRV, le programme « Biofin » du PNUD) ne

sait être assez souligné.

Le manque chronique de moyens pour les départements des points focaux au sein de ministères de l'environnement est souvent dû à une priorité budgétaire des ministères régaliens ou de ligne se focalisant sur la sécurité, le développement économique, les infrastructures, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation et la sécurité. Ceci est même plus accru dans des pays dits 'fragiles' ou 'les moins développés'. Comme bien exprimé dans Tab. 2, l'argumentation en faveur d'un CHM nourri et actif par rapport aux autres fonctionnaires, ministères, agences, universités et société civile, consiste tout d'abord en un exercice pédagogique, d'éducation et de sensibilisation au sujet des enjeux environnementaux. Ce qui paraît évident au sein des grandes conventions environnementales ne l'est pas forcément au niveau local, même chez des cadres ou experts bien formés, aussi bien au nord qu'au sud. L'augmentation de la sensibilisation et de la compréhension des liens écologiques entre l'environnement, ses services écosystémiques, le changement climatique, le déclin de la biodiversité et

le bien-être humain (p.ex., IPBES, 2022) reste véritablement un combat de tous les jours et un enjeu d'une haute complexité scientifique et technocratique. Cette matière est en effet complexe et demande donc une approche nuancée, simplifiée, vulgarisante et respectueuse des connaissances locales et traditionnelles. Ceci n'est pas un exercice évident ou facile et requiert une redéfinition constante des expertises nécessaires. Le choix du langage technocratique de la CDB augmente (ou maintient) d'ailleurs la distance entre experts et détenteurs de connaissances traditionnelles, et peut être perçu comme une approche descendante ('top-down') et ne facilite donc pas sa mise en œuvre (Ansari et al., 2022). Malgré 28 ans d'existence, il est regrettable de constater le peu de visibilité ou degré de connaissances du CHM même parmi les chercheurs académiques et experts en environnement sur le plan international. Les participants réitérent leur souhait de voir le CHM faisant partie des curricula universitaires. Le CHM reste trop un outil « intra-muros » propre à la mise en œuvre de la CDB pour le bon fonctionnement de la CDB et comme une « obligation formelle des parties de la CDB », plutôt qu'un projet innovateur et mobilisant qui pourrait enthousiasmer les experts et parties prenantes. Il est également étonnant de constater que la recherche académique sur le CHM semble à notre connaissance peu élaborée en vue du nombre très restreint de publications scientifiques sur le sujet. En effet, dans leur revue bibliographique, Hagerman et al. (2021) ne mentionnent que 4 articles relatant la Cible 19. Pourtant, c'est un outil à haute potentialité de synthèse, qui en plus se veut être confédérateur en poussant à réfléchir sur les modalités de renforcement de capacités dans le nouveau Cadre Mondial pour la Biodiversité post-2020.

Cette étude recommande clairement un grand besoin de collaboration accrue entre les différents points focaux des conventions environnementales et leurs protocoles. Les points focaux du CHM, même s'ils forment entre eux une petite communauté très soudée et conviviale, restent encore trop souvent isolés dans leurs services en communiquant peu avec des services qui peuvent aussi éventuellement être en concurrence budgétaire au sein de l'état. Ceci peut engendrer des conséquences néfastes pour le bon fonctionnement de

la mise en œuvre de la CDB et du CHM en particulier. Il est particulièrement important de souligner que le CHM n'est finalement que le produit d'un processus de concertation de longue haleine en amont par les parties prenantes qui sont détenteurs d'informations. L'information est une denrée convoitée et sujette à une main mise car elle peut signifier un bonus de pouvoir par rapport à d'autres et donc un levier vers un accès plus aisé vers des moyens de l'état ou des bailleurs. Un défi majeur consiste donc à rendre l'accès et le partage d'information plus transparent et ouvert, comme déjà souligné par Le Prestre (2002) et Wingqvist et al. (2012), se basant sur la bonne volonté et le bénévolat mais également avec des procédures administratives de postage technique et de validation simplifiées et à seuil bas. La plus-value d'une telle approche pourra bénéficier au pays et ainsi aux parties prenantes fournisseuses d'information. Ceci aussi constitue un enjeu pédagogique non négligeable. Car, finalement, ce n'est qu'un CHM riche en contenu, fonctionnel et efficace, mais également intégré dans les curricula universitaires, qui peut être utile et instrumentalisé pour l'élaboration des rapports nationaux et des SPANB vers la CDB. Le CHM se veut être une pierre angulaire dans un réseau complexe de processus de données et d'informations sur la biodiversité et la prise de décisions, comme souligné par Laihonen et al. (2002) et Silva (2004). Le Cadre Mondial pour la Biodiversité devra y prêter une attention particulière, en évitant de « réinventer la roue » avec de nouveaux outils redondants ou à faible plus-value.

5. CONCLUSIONS

L'élicitation participative de cet atelier régional des pays francophones de l'Afrique de l'ouest a souligné les déficits souvent structurels néfastes au bon fonctionnement du CHM qui sont de nature financière (relations aux bailleurs, ministères prioritaires), technique (internet, 'Content Management System' fonctionnel, capacités des web masters), humaine (collaboration, transparence, communication, bureaucratie, hiérarchies bienveillantes et libérant des ressources) et stratégique (lien vers les autres outils, vers la CDB et la SPANB, vers les bailleurs etc). Cet atelier a su mettre en exergue ces différentes composantes dans un débat riche et animé du point de

vue de pays souvent dits « fragiles » ou « les moins développés ». Le renforcement de capacités non seulement techniques, mais aussi de communication, de sensibilisation aux services écosystémiques, ainsi que de bonne gestion et gouvernance souple et au service de l'efficacité et la pérennité est une des recommandations clés de cet atelier vers la CDB et le CMB.

Cet article se veut finalement être aussi un plaidoyer et un encouragement pour l'organisation de ce genre d'ateliers à fonction mixte, reprenant aussi bien des éléments de renforcement des capacités, ainsi que des débats ouverts et informels sur des thèmes actuels techniques, stratégiques ou scientifiques et liant les participants entre eux (fonctionnaires, chercheurs, bailleurs) et à la gouvernance globale de la biodiversité. Ceci crée en fait le lien 'top-down' de la gouvernance de la CDB vers les praticiens de terrain qui mettent les cibles du CMB en œuvre et 'bottom-up' en reprenant ce genre de recommandations vers les échelons de prise de décision au niveau national, régional et onusien.

6. REMERCIEMENTS

Nous sommes très reconnaissants au gouvernement du Niger pour avoir été l'hôte de cet atelier, à la Coopération belge au Développement (DGD) pour son soutien financier au programme CEBioS, son soutien au CHM de pays en développement, ainsi qu'au support très apprécié de l'Ambassade de Belgique au Niger. Les auteurs remercient également les représentants des pays africains francophones pour leur participation aux débats lors de l'atelier régional CHM. Merci à Alice Vandommele (CEBioS) pour le travail bibliographique.

7. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ansari, D., Schöenberg, R., Abud, M., Becerra, L., Cristina de la Vega-Leinert, A., Dudley, N., Dunlop, M., Figueroa, C., Guevara, O., Hauser, P., Hobbie, H., Hossain, M.A.R., Hugé, J., Janssens de Bisthoven, L., Keunen, H., Munera, C., Petzold, J., Rochette, A., Schmidt, M., Schumann, C., Sengupta, S., Stoll-Kleemann, S., van Kerckhoff, L., Vanhove, M., Wyborn, C. (2022) Communications on climate change and biodiversity loss with local populations: Exploring best-practices and postcolonial moments in

eight case studies from across the globe. Submitted to *UCL Open*, preprint.

Arjjumend, H., Koutouki, K., Alam, S. (2016) Evolution of international governance of biodiversity. *Journal of Global Resources*, 3, 1-15.

CBD (2022) *Aichi target 19*. <https://www.cbd.int/aichi-targets/target/19>

CBD (2021) *Capacity-building and development, technical and scientific cooperation and technology transfer*.

<https://www.cbd.int/doc/c/1eb4/0b48/c0cf916ef269b5b8160c7968/sbi-03-crp-13-rev1-en.pdf>

CBD (1994) *Centre d'échange (CHM) français de la convention pour la diversité biologique*. www.cbd.int/doc/meetings/chm/chmiac-2014-01/other/chmiac-2014-01-item5-fr-fr.pdf

CBD (2023) *CHM national focal points*. <https://www.cbd.int/chm/nfp/>

CBD (1992) *Convention on biological diversity*. www.cbd.int/doc/legal/cbd-en.pdf

CBD (2015) *Meeting of the informal advisory committee to the clearing-house mechanism of the convention on biological diversity*. <https://www.cbd.int/doc/meetings/chm/chmiac-2015-01/official/chmiac-2015-01-01-add1-en.pdf>

CBD (2013) *Regional workshop for the Caribbean countries on the clearing-house mechanism*. <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewijvVSoxvaCAxUAhP0HHUyRA3cQFnoECBMQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.cbd.int%2Fdoc%2Fmeetings%2Fchm%2Fchm-rw-2013-car%2Fofficial%2Fchm-rw-2013-car-02-en.doc&usg=AOvVaw0M1aw0DhoFPT9XghnWTQa&opi=89978449>

CBD (2023) *Strategy*. <https://www.cbd.int/chm/strategy/>

Chapman, A.D., Croft, J.R. (1996) *Networking Species Diversity Data in the Clearing-house Mechanism under the Convention on Biological Diversity* [Paper presentation]. 15th International CODATA Conference, Tsukuba, Japan. www.researchgate.net/publication/333197790_Networking_Species_Diversity_Data_in_the_Clearing_H

[ouse Mechanism under the Convention on Biological Diversity](#)

Chavan, V. (2020) State biodiversity boards: towards better governance. *Asian Biotechnology and development Review*, 22, 2 & 3, 21-40.

Hagerman, S.H., Campbell, L.M., Gray, N.J., Pelai, R. (2021) Knowledge production for target-based biodiversity governance. *Biological Conservation*, 255, 108980. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2021.108980>

Klopper, R.R., Smith, G.F., Chikuni, A.C. (2002) The global taxonomy initiative in Africa. *Taxon* 51, 1, 159-165.

Laihonen, P., Kalliola, R., Salo, J. (2004) The biodiversity information clearing-house mechanism (CHM) as a global effort. *Environmental Science & Policy*, 7, 99-108.

Laihonen, P., Salo, J., Kalliola, R. (2002) The Clearing-house Mechanism and the Global Biodiversity Information Facility; is there a common future? In *Environmental Communication in the Information Society- Proceedings of the 16th Conference* (360-367). ISEP.

Le Prestre, P.G. (Ed.). (2002) *Governing Global Biodiversity: The evolution and implementation of the Convention on Biological Diversity*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315253930>

Nyumba, T.O., Wilson, K., Derrick, C.J. and Mukherjee, N. (2018) The use of focus group discussion methodology: Insights from two decades of application in conservation. *Methods in Ecology & Evolution*, 9, 20-32. <https://besjournals.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/2041-210X.12860>

Pascual, U., Balvanera, P., Christie, M., Baptiste, B., González-Jiménez, D., Anderson, C.B., Athayde, S., Chaplin-Kramer, R., Jacobs, S., Kelemen, E., Kumar, R., Lazos, E., Martin, A., Mwampamba, T.H., Nakangu, B., O'Farrell, P., Raymond, C.M.,

Subramanian, S.M., Termansen, M., Van Noordwijk, M., Vatn, A. (eds.) (2022) *Summary for policymakers of the methodological assessment of the diverse values and valuation of nature of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. IPBES secretariat. <https://doi.org/10.5281/zenodo.6522392>

Rochette, A., Akpona, J.D., Akpona, H., Gaston, A., Blanchard, M., Chabi, D., Habonimana, B., Idohou, R., Legba, I., Nzigidahera, B., Taleb, A., Sghir, M., Benjamin, B., Ivory, S., Janssens de Bisthoven, L., Vanhove, M. (2019) Developing policy-relevant biodiversity indicators: lessons learnt from case studies in Africa. *Environmental Research Letters*, 14, 035002.

Samper, C. (2004) Taxonomy and environmental policy: Philosophical transactions of the Royal Society. *Biological Sciences*, 359, 1444, 721-728.

Samyn, Y., Réveillon, A., Franklin, A., Van Goethem, J. (2005) Sense and sensibility in taxonomic capacity-building. In *Success stories in implementation of the programmes of work on dry and sub-humid lands and the global taxonomy initiative* (113-117). Secretariat of the Convention on Biological Diversity.

Selnes, T.A., van Bavel, M.A.H.J., van Rheenen, T. (2006) *Governance of bioiversity*. Wettelijke Onderzoekstaken Natuur & Milieu. <https://edepot.wur.nl/25037>

Silva, M. (2004) Bioinformatics, the clearing-house mechanism, and the convention on biological diversity. *Biodiversity Informatics*, 1, 23-29.

Vanhove M.P.M., Rochette A.-J., Janssens de Bisthoven L. (2017) Joining science and policy in capacity development for monitoring progress towards the Aichi Biodiversity Targets in the global South. *Ecological Indicators*, 73, 694-697. <https://cebios.naturalsciences.be/wp-content/uploads/2021/03/dx.doi.org/10.1016/j.ecolin.d.2016.10>

